



Traité Nedarim

Michna 5 - Chapitre 9

פותחין לאדם בכתבota אשתו. מעשה באדם שנדר מ Ashton הניתה
והיתה כתובתה ארבע מאות זוז, ובאות לפני רבי עקיבא, וחיבנו
לייתן לה כתובתה. אמר לו, רבי, שמנונה מאות דינרין הניתה לנו
אבא, נטל אחיו ארבע מאות, ואני ארבע מאות; לא דיה
שתייטול היא מאותיים, ואני מאותיים. אמר לו רבי עקיבא, אפילו
אתה מוכר שיעיר ראשך, אתה נותן לה כתובתה. אמר אילו
היהתי יודע שהוא כן, לא היהתי נודר; והתירנו רבי עקיבא.

On peut susciter le regret du vœu en rappelant à un homme qu'il doit le douaire de la femme. Ainsi, il était arrivé à quelqu'un de s'interdire toute jouissance de sa femme, dont le douaire s'élevait à 400 dinars. Au moment du divorce (qui en résulta), le cas fut exposé à Rabbi Akiva, qui déclara le mari tenu de lui rembourser son douaire. Mais celui-ci dit : « Maître, mon père a laissé après sa mort 800 dinars, sur lesquels mon frère et moi avons pris chacun 400 dinars ; ne suffirait-il pas que ma femme préleve 200 dinars de mon avoir, et qu'il m'en reste 200 ? Non, lui dit Rabbi Akiva, quand tu devrais vendre tes cheveux de la tête, tu dois lui rembourser son douaire entier. Si j'avais su, répliqua le mari, que j'eusse à me dépouiller ainsi complètement, je n'eus pas fait le vœu en question. » Sur quoi, Rabbi Akiva le déclara délié (et la femme permise au mari).



A la découverte du Beth Hamikdash

Un livre référence sur le Temple de Jérusalem. Une centaine d'illustrations et une description encyclopédique du Beth Hamikdash et de son histoire.

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - www.torah-box.com/editions